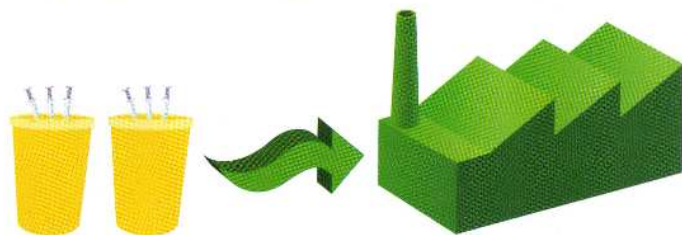


## Que deviennent vos déchets piquants ?

Une fois remis au centre de regroupement, ils sont ensuite transportés vers une usine d'incinération habilitée à les traiter.



Pour connaître le centre le plus proche de chez vous,  
[www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net)

Contact Département de Seine-Maritime  
au 02 35 03 52 86

Contact DRASS / DDASS  
au 02 32 18 32 34

Vous êtes particulier en auto-traitement injectable  
**POUR VOS DÉCHETS  
DE SOINS PIQUANTS  
AYEZ LE BON GESTE !**



## Un dispositif simple et gratuit pour les particuliers

Le Département de Seine-Maritime a décidé de financer un dispositif de collecte et d'élimination des déchets piquants en partenariat avec des centres de regroupement volontaires.

Cette initiative associe également les services de l'Etat (DDASS, DRASS).

### Que devez-vous faire de vos déchets piquants ?

1



**Retirer dans un centre de regroupement ou une pharmacie**, un collecteur adapté à usage unique aux normes officielles.

2



**Introduire vos déchets de soins piquants dans la boîte**, côté piquant en premier, sans forcer, ni engager la main.

Ne jamais recapuchonner une aiguille.  
Activer la fermeture temporaire du collecteur après chaque utilisation et stocker l'emballage en sécurité jusqu'à la prochaine utilisation.  
Lorsque la limite de remplissage est atteinte, le fermer définitivement.

3



**Ramener votre collecteur** dans le centre de regroupement dans un délai de 3 mois maximum après son ouverture.  
Il doit être propre.  
Un nouveau collecteur vous sera remis en échange.

## Des dangers pour vous et les autres !

*Ne laissez pas traîner dans les lieux publics et ne jetez pas vos déchets piquants dans une bouteille vide ou dans la poubelle normale en les mêlant aux ordures ménagères !*



### Les déchets de soins à risque piquant concernés



Seringues avec aiguilles serties



Lancettes



Aiguilles

